

Le 19 septembre 2025

« Par Système de dépôt électronique »

Me Carolina Rinfret

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : **Dossier R-4292-2025**
Enbridge Gaz Québec – Demande relative à la stratégie de décarbonation

Chère Consoeur,

La présente donne suite à votre correspondance datée du 4 septembre 2025 par laquelle la Régie indique qu'elle envisage la suspension du traitement du dossier, considérant que la Demande d'EGQ «anticipait un cadre règlementaire qui n'est pas en vigueur»¹.

Étant sensible à la préoccupation de la Régie concernant la gestion des deniers publics, le GRAME n'a pas d'objection à ce que la Régie suspende le traitement du dossier pour une durée raisonnable. Toutefois, considérant que les modifications anticipées au *Règlement concernant le gaz de source renouvelable*, R-6.01, r. 4.3 n'ont pas encore fait l'objet d'un projet de règlement, le GRAME est préoccupé par la durée que pourrait prendre cette suspension, dans un contexte de transition énergétique et d'urgence climatique.

En conséquence, le GRAME recommande à la Régie de procéder, à l'instar du dossier R-4260-2024², en reportant l'audience *sine die* et en fixant une date limite à la fin de l'année 2025 pour permettre à EGQ de l'informer de ses intentions quant à la suite du dossier.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Adina Georgescu, par courriel (pour EGQ)

¹ [A-0018](#)

² R-4260-2024, [A-0004](#)